

## Annexe

### I. MOBILITÉ COLLECTIVE

#### A. FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. *ProTandem – Échanges de groupe : échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue*
2. *ProTandem – Échanges des personnels*
3. *Ofaj – Échanges à orientation professionnelle*

#### B. OFAJ - FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

1. *Rencontres au domicile du partenaire*
2. *Rencontres en tiers-lieu*
3. *Programme pour la région frontalière – Vivons et apprenons avec nos voisins*
4. *Projets-IN*
5. *Journée Découverte*
6. *Programme Focus*
7. *Autres projets*

### II. OFAJ – MOBILITÉ INDIVIDUELLE

#### A. STAGES PRATIQUES DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNOLOGIQUE OU AGRICOLE

#### B. STAGES HORS CURSUS PRAXES

#### C. PROGRAMMES BRIGITTE SAUZAY ET VOLTAIRE

1. Programme Brigitte Sauzay
2. Programme Voltaire

#### D. FORMATIONS POUR ENSEIGNANTS

### III. ÉCHANGES À DISTANCE ET DÉMARCHES NUMÉRIQUES À L'OFAJ

#### A. TELE-TANDEM®

#### B. AKI – APP, LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ACQUISES EN MOBILITÉ

#### C. PARKUR, LA PLATEFORME D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DU PARTENAIRE EN VUE DE PRÉPARER SA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

## I. Mobilité collective

### A. Formations professionnelles et technologiques

Dans le cadre de sa coopération éducative avec l'Allemagne, la France contribue à la construction de l'Espace européen de l'éducation ainsi qu'au développement d'un espace commun de formation des jeunes et des adultes se préparant à l'exercice d'une activité professionnelle. En outre, en France, la réforme de la voie professionnelle se poursuit et se concrétise notamment depuis la rentrée 2024 par une fin d'année réorganisée pour les élèves de terminale avec un parcours différencié de six semaines en fin d'année. Dans ce contexte, les échanges sont appelés à soutenir le développement de :

- la mobilité ;
- l'attractivité des voies professionnelle et technologique, notamment dans des secteurs où la main d'œuvre est insuffisante par rapport aux besoins de l'économie en Europe ;
- l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences professionnelles et transversales, dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie ;
- formations professionnelles concertées.

Les priorités académiques sont définies conjointement par chaque académie en coopération avec le *Land* partenaire et selon les spécificités de ce dernier dans le domaine des enseignements technologiques et de la voie professionnelle.

## 1. ProTandem – Échanges de groupe : échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue

### a. Définition et objectifs

Les échanges ProTandem permettent à un groupe d'au moins huit élèves ou apprentis issus d'un même établissement d'effectuer ensemble un stage de trois semaines minimum dans un établissement de formation professionnelle ou dans une entreprise du pays partenaire. Ce programme a pour objet d'enrichir les parcours de formation professionnelle, de favoriser la mobilité et d'améliorer la connaissance réciproque des méthodes de formation. Pour les élèves et apprentis français, le séjour dans l'entreprise allemande fait partie intégrante de la période de formation en milieu professionnel ou du stage obligatoire prévus dans le cadre du diplôme préparé. Une valorisation par *Europass* est systématiquement proposée, notamment la délivrance de l'*Europass Mobilité* décrivant les compétences acquises dans le cadre de l'expérience de mobilité.

Depuis le mois de septembre 2021, ProTandem étend, en outre, son accompagnement et ses financements au soutien des projets numériques des établissements partenaires à travers des projets de mobilités dits hybrides, où l'offre numérique vient enrichir les mobilités physiques.

### b. Publics et établissements concernés

Les échanges peuvent être organisés sur l'ensemble des territoires français et allemand et ont pour ambition de faciliter l'accès de tous à la mobilité : élèves de la voie professionnelle, apprentis et adultes en formation initiale ou continue. Il convient de veiller en particulier à favoriser l'ouverture de la mobilité à des publics et des filières diversifiées. À ce titre, sont considérés comme prioritaires les jeunes apprentis ou élèves sans précédente expérience de stage à l'étranger, les élèves en sections européennes, ainsi que les jeunes en situation de handicap.

En France, sont concernés les établissements et les centres de formation d'apprentis qui préparent aux diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle ;
- baccalauréat professionnel, technologique, brevet des métiers d'art et tout diplôme professionnel de niveau IV ;
- brevet de technicien supérieur et diplôme des métiers d'art.

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont également éligibles.

À noter : les entreprises françaises ainsi que les établissements de l'enseignement agricole (public et privé) non éligibles aux financements peuvent néanmoins être accompagnés par ProTandem dans l'élaboration de leurs projets de mobilité.

Les échanges se font essentiellement dans le cadre du système dual allemand (formation par apprentissage), avec les partenaires suivants :

- les entreprises dispensant une formation professionnelle ;
- les centres de formation interentreprises ;
- les organismes consulaires et de droit public (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, etc.) ;
- les écoles professionnelles d'enseignement en alternance (*Berufsschulen*) ;
- les écoles professionnelles d'enseignement à temps plein (*Vollzeitschulen*).

Prérequis linguistique des stagiaires : Les mobilités sont organisées sans prérequis linguistique. ProTandem propose cependant, au moyen d'un accompagnement linguistique intégré au financement de l'échange, une initiation ou le renforcement des compétences dans la langue du partenaire avant et pendant l'échange.

### c. Modalités de mise en œuvre des échanges

La recherche partenariale et la mise en relation sont entièrement prises en charge par ProTandem pour le compte de l'établissement candidat.

Le programme d'échange se déroule selon les modalités suivantes :

- chaque établissement partenaire prend part à deux visites préparatoires (une en France et une en Allemagne), en présence d'un agent de ProTandem, afin de s'accorder sur les objectifs pédagogiques et sur l'organisation pratique de l'échange. Lors de ces visites sont définis les contenus de la convention de coopération. Les premiers contacts et les deux visites préparatoires peuvent être organisés par visioconférence ;

- les groupes d'échange sont constitués de huit apprentis/élèves minimum et peuvent être issus d'une ou plusieurs filières de formation de leur établissement. Ce chiffre peut être réduit à six participants pour les nouveaux échanges et les publics spécifiques relevant de l'inclusion (voir ci-dessous) ;
- le séjour est effectué pendant la période de scolarité ou de formation en entreprise, et dure au minimum trois semaines réparties comme suit : une semaine dédiée à la culture et à la sensibilisation linguistique, deux semaines de stage en entreprise allemande ;
- par ailleurs, dans une logique d'hybridation du distanciel et du présentiel, 5 à 10 heures peuvent être utilisées de façon fractionnée, pour permettre la préparation des mobilités physiques.

#### **Mesures de flexibilité pour les nouveaux échanges et les publics spécifiques (inclusion)**

Sont considérés comme nouveaux échanges les trois premières mobilités effectuées entre deux partenaires (première mobilité d'un des deux partenaires, mobilité retour et troisième mobilité).

Pour les nouveaux échanges et les publics spécifiques, certaines souplesses sont possibles :

- réduction possible de la durée du séjour minimale de trois à deux semaines ;
- réduction possible du nombre de participants minimal de huit à six élèves ou apprentis ;
- flexibilité dans la planification des phases pratiques pendant les séjours : outre des stages en entreprise, d'autres formes d'apprentissage sont possibles, comme la réalisation de projets franco-allemands sur les plateaux techniques des établissements ou la participation à une offre d'enseignement adaptée ;
- possibilité de mobiliser plusieurs formations et/ou établissements ;
- possibilité d'organiser les échanges sur deux années scolaires ou calendaires.

#### **d. Financements éligibles**

Chacun des deux établissements bénéficie d'un financement en vue de la réalisation de l'échange dans toutes ses composantes. Sont notamment pris en charge pour les échanges en présentiel :

- la visite préparatoire de deux professeurs de l'établissement français auprès de l'établissement partenaire allemand, afin de s'accorder sur les objectifs pédagogiques et sur l'organisation pratique de l'échange ;
- le transport, l'hébergement et les repas des participants ;
- la préparation linguistique (en allemand ou en français) des élèves en amont du séjour et pendant la première semaine du séjour ;
- les visites culturelles et professionnelles ;
- l'accompagnement pédagogique, à savoir l'encadrement du groupe par un professeur de l'établissement d'origine et la mise à disposition d'un accompagnateur linguistique durant le séjour dans le pays partenaire.

Pour les échanges hybrides de ProTandem, sont notamment pris en charge :

- la réalisation d'un cours en ligne (20 heures dont l'utilisation peut être fractionnée) ou une préparation tandem en ligne (5 à 10 heures dont l'utilisation peut être fractionnée) ;
- l'assistance technique (forfait) pour la réalisation de ces cours ;
- l'accompagnement linguistique et organisationnel ;
- la création d'un forfait administratif par stagiaire participant à l'échange.

Les montants précis des financements éligibles et les documents à remplir pour l'organisation des échanges sont téléchargeables sur le site de ProTandem : <https://protandem.org/fr/documents/dreic>.

Lors du dépôt du dossier pour un échange hybride, une feuille de route d'une page retrace le concept avec les mesures d'enseignement et de formation professionnels mises en place dans le cadre du projet à distance. Sont éligibles au financement de ce type d'échanges des projets impliquant au minimum 8 personnes par pays (ou 6 pour les nouveaux échanges et les publics spécifiques).

#### **e. Modalités de candidature et de sélection**

- Première étape** : dès parution de la présente note au BOENJS, demande par le chef d'établissement du formulaire de candidature : en ligne [sur le site](#) ou par courriel : [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org)
- Deuxième étape** : envoi par le chef d'établissement du formulaire de candidature complété à ProTandem et à la D(r)areic

Qu'il s'agisse d'une nouvelle candidature ou d'une demande de renouvellement, les établissements candidats devront impérativement adresser le formulaire renseigné parallèlement à la Délégation (régionale) académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (D(r)areic) de leur rectorat et à ProTandem.

Dans le cas où un établissement dispose de deux partenaires, il procède à l'envoi de deux candidatures.

Les D(r)areic (en collaboration avec les corps d'inspection et, le cas échéant, les DAET) procèdent à l'évaluation des candidatures. Ils peuvent porter une brève appréciation, par exemple en classant les candidatures selon une échelle de quatre niveaux (A : très favorable / B : favorable / C : réservé / D : défavorable), avant de les transmettre à ProTandem.

**c) Troisième étape : sélection des candidatures**

Sont considérés comme prioritaires les candidatures issues des régions ou des *Länder* comptant peu ou pas d'échanges, ainsi que le démarrage de partenariats franco-allemands à partir des *Campus des métiers et des qualifications*.

**d) Quatrième étape : ProTandem informe les établissements**

Pour les nouveaux partenaires, si la candidature est retenue, ProTandem fixe, en accord avec les deux parties, les dates des réunions préparatoires et leur adresse la procédure à suivre pour la délivrance de l'*Europass Mobilité*.  
Décrivant les compétences acquises dans le cadre de l'expérience de mobilité, l'*Europass Mobilité* peut contenir des informations sur les rôles et responsabilités, les compétences professionnelles, linguistiques et numériques, ainsi que les compétences en matière d'organisation, de gestion et de communication des jeunes.

À l'issue de ces réunions préparatoires, un dossier complet comportant une demande de financement et l'accord de coopération entre les partenaires est retourné à ProTandem au plus tard six semaines avant la date prévue pour le début de l'échange.

**e) Cinquième étape : mise en œuvre des mobilités dans le courant de l'année civile 2026**

Pour plus d'informations : <https://protandem.org>

**Contact :**

ProTandem

Franz-Josef-Röder-Straße 17

D-66119 Saarbrücken + 49 681 501 11 80 - [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org)

## 2. ProTandem – Échanges des personnels

### a. Échanges individuels

#### 1. Définition et objectifs

Outre les programmes de mobilité destinés aux élèves et apprentis, ProTandem propose des échanges pour les personnels qui pourront notamment améliorer leur connaissance de la vie professionnelle et du système d'enseignement et de formation professionnels du pays partenaire, approfondir des coopérations en cours et en préparer de nouvelles.

Les séjours en France et en Allemagne sont organisés à des périodes distinctes.

#### 2. Public concerné

Ce volet du programme s'adresse aux chefs d'établissements, aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), aux enseignants et aux formateurs ayant de préférence une certaine connaissance de la langue allemande et exerçant dans :

- des lycées professionnels ;
- des lycées d'enseignement technologique ;
- des lycées dispensant des formations de techniciens supérieurs ;
- des centres de formation d'apprentis gérés par des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) ou des groupements d'intérêt public (GIP) académiques.

Il s'adresse également aux tuteurs et aux maîtres d'apprentissage dans des entreprises accueillant des élèves de l'enseignement professionnel et des apprentis.

Dans tous les cas, les personnels candidats doivent avoir, au préalable, identifié un partenaire allemand.

#### 3. Modalités de candidature

Les personnels intéressés par ces échanges devront adresser leur candidature par courriel à : [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org) en indiquant le partenaire identifié.

#### 4. Durée et financement de l'échange

Le séjour dans le pays partenaire peut durer de trois à quinze jours.

L'enseignant ou le formateur participant à l'échange est remboursé des frais de voyage aller-retour sur la base du tarif SNCF 2<sup>de</sup> classe ; il perçoit une indemnité journalière forfaitaire (voir <https://protandem.org/fr/documents/dreic>). Le remboursement se fait sur présentation :

- des justificatifs de transport ;
- d'un rapport et d'une attestation de présence remplie par l'établissement d'accueil ;
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal de l'établissement d'origine.

### b. Cours de langues tandem franco-allemands en immersion pour adultes

#### 1. Définition et objectifs

ProTandem organise deux fois par an des cours de langues franco-allemands pour adultes grâce au soutien de l'Ofaj dans le pays partenaire. Fondés sur une pédagogie en tandem, ces cours permettent de renforcer les aptitudes langagières par l'apprentissage mutuel et visent les échanges interculturels entre les participants. Les formateurs spécialement formés à l'« approche tandem », définissent les exercices et supervisent le bon déroulement des travaux en tandem.

#### 2. Public concerné

Ce volet du programme s'adresse aux chefs d'établissements, aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), aux enseignants et aux formateurs ayant de préférence une certaine connaissance de la langue allemande et exerçant dans :

- des lycées professionnels ;
- des lycées d'enseignement technologique ;
- des lycées dispensant des formations de techniciens supérieurs ;
- des centres de formation d'apprentis gérés par des EPLE ou des GIP académiques.

Il s'adresse également aux tuteurs et aux maîtres d'apprentissage dans des entreprises accueillant des élèves de l'enseignement professionnel et des apprentis.

#### 3. Modalités de candidature

Les personnels intéressés par ces cours de langue devront adresser leur candidature par courriel : [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org).

#### 4. Durée et financement de l'échange

Deux sessions en immersion d'une semaine sont organisées chaque année. Les prochaines sessions auront lieu à Francfort du 6 au 13 juillet 2025 et à Hyères du 18 au 25 octobre 2025. La subvention maximale par personne pour des frais de voyage est de 400 euros. Le taux maximum de 40 euros par jour peut être accordé par participant pour l'hébergement et la restauration.

### 3. Ofaj - Échanges à orientation professionnelle

#### a. Définition et objectifs

Le programme – Échanges à orientation professionnelle de l'Ofaj permet à des groupes de jeunes de France et d'Allemagne de se rencontrer et de se familiariser avec l'enseignement et la formation professionnels du partenaire. La mobilité collective des jeunes professionnels ou futurs jeunes professionnels est un outil de sensibilisation privilégié favorisant l'acquisition de nouvelles compétences et l'accès au marché du travail.

#### b. Public concerné

Les jeunes issus des établissements d'enseignement technologique ou professionnel, des établissements agricoles et des centres de formation d'apprentis (CFA) jusqu'à 35 ans révolus. Le nombre maximal d'élèves bénéficiant d'une subvention est de 70, répartis équitablement sur les deux groupes, pour un programme au domicile du partenaire et lors d'une rencontre en tiers-lieu.

#### c. Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de quatre jours de programme minimum et de vingt-et-un jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme. La rencontre peut se faire au domicile du partenaire ou en tiers-

lieu. Tous les projets impliquent une réciprocité : une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

#### d. Financement et modalités de candidature

La subvention de l'Ofaj peut comprendre :

- une subvention pour frais de voyage reposant sur un calcul forfaitaire kilométrique de 0,16 euros/km ; le calcul de la distance correspond au trajet simple entre le lieu de départ et le lieu de la rencontre ;
- une subvention pour frais de base de 25 euros maximum par jour pour chaque personne subventionnée (si l'hébergement est payant) ; 40 euros par jour pour chaque jeune ayant moins d'opportunités ; les jours d'arrivée sur le lieu de programme et le jour de départ donnent lieu à une seule indemnité journalière ;
- une subvention pour frais de projet (pour intervenants, interprètes, déplacements sur place, etc.) de 250 € maximum par journée, pour dix jours maximum ; en cas de participation de jeunes ayant moins d'opportunités ([définition ici](#)), cette subvention peut être revue à la hausse ;
- une subvention pour l'animation linguistique de 170 euros maximum par journée et pour dix jours maximum.

Elle comprend également :

- une subvention pour des réunions de préparation et d'évaluation ;
- une subvention pour des projets hybrides ou numériques.

Le détail des conditions d'obtention de ces différentes subventions est consultable dans les [directives de l'OFAI \(voir ci-dessous § B\)](#).

Le formulaire de demande de subvention doit être complété par le professeur responsable de l'échange et signé par le chef d'établissement, puis adressé par courriel à l'Ofaj ([csp@ofaj.org](mailto:csp@ofaj.org)) au plus tard trois mois avant le début de l'échange. Une copie de la demande est à envoyer par l'établissement à la D(r)areic de l'académie pour information.

**Pour plus d'informations :**

[Ofaj – Organiser des rencontres professionnelles](#)

**Contact pour les échanges à orientation professionnelle :** [echanges-groupes-pro@ofaj.org](mailto:echanges-groupes-pro@ofaj.org)

## B. Ofaj - Formations générales et technologiques

Les mobilités de groupe et individuelles proposées par l'Ofaj s'inscrivent dans l'ambition du traité d'Aix-la-Chapelle pour des échanges entre jeunes de France et d'Allemagne. Le plan de relance triennal mis en place après la pandémie, qui a permis aux élèves de reprendre les mobilités vers l'Allemagne et la France, arrive à son terme fin 2025. Les programmes scolaires ont retrouvé pour la plupart leurs chiffres d'avant la pandémie et restent pérennes malgré ce retour aux procédures budgétaires habituelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Ofaj dispose de nouvelles [directives](#), qui se traduisent notamment par des taux de subvention relevés par rapport à 2019, par une simplification administrative à l'attention des partenaires et des usagers, par des réponses apportées aux attentes des jeunes concernant la protection de l'environnement et du climat en valorisant notamment les voyages écoresponsables et par une attention particulière à la protection des jeunes face à toute violence.

### 1. Rencontres au domicile du partenaire

#### a. Définition et objectifs

L'échange de groupe au domicile du partenaire (en France et en Allemagne) permet aux élèves de rendre visite à leurs correspondants dans la localité où réside le partenaire. Ils sont hébergés en famille, à défaut dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire. La rencontre s'appuie sur un partenariat scolaire.

#### b. Public

Les écoles primaires et les établissements secondaires de l'enseignement général et technologique sont concernés. Une connaissance de la langue du partenaire n'étant pas un prérequis, les élèves n'apprenant pas le français en Allemagne ou l'allemand en France peuvent également participer à cet échange.

#### c. Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de quatre jours minimum et de vingt-et-un jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme. Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

#### d. Financement

L'Ofaj accorde aux établissements, via les académies, une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre la ville de départ du demandeur et le lieu de la rencontre, conformément [aux directives de l'Ofaj](#). La subvention est versée à l'établissement demandeur à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation.

À partir de la rentrée 2025, l'Ofaj peut subventionner le déplacement de deux enseignants accompagnateurs maximum, aux mêmes conditions que pour les élèves du groupe.

#### e. Procédure de demande de subvention

L'Ofaj met à la disposition de chaque rectorat un budget lui permettant d'attribuer des subventions aux écoles et établissements demandeurs. Les D(r)areic reçoivent les demandes de subvention et vérifient les décomptes. Le dépôt d'une demande de subvention ne garantit pas son attribution.

Seul l'école ou établissement qui se déplace peut déposer une demande de subvention. Le délai de dépôt des demandes est fixé en général à l'automne (année N) pour les rencontres ayant lieu l'année civile suivante (N + 1).

Pour l'ensemble des académies, les demandes se font exclusivement via la plateforme [Scolari](#) où les écoles et établissements trouveront un tutoriel d'aide à la saisie. L'Ofaj peut également mettre à disposition des académies un tutoriel de gestion de la plateforme.

À noter : une attention particulière dans le subventionnement est accordée aux classes devant faire le choix d'une nouvelle langue vivante à l'école primaire et en sixième.

**Pour plus d'informations :** [Ofaj – Rencontres au domicile du partenaire](#)

## 2. Rencontres en tiers-lieu

### a. Définition et objectifs

L'échange de groupe en tiers-lieu permet à des élèves venus de France ou d'Allemagne, de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de travailler ensemble sur un projet spécifique. Les élèves des deux pays sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse ou une autre structure d'accueil en France ou en Allemagne.

Les enseignants des deux classes s'accordent sur le choix du lieu de la rencontre et sur le projet d'échange. Ce projet peut être de nature linguistique, mais aussi interdisciplinaire, et concerner des enseignants de différentes disciplines. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves dans le choix et la préparation du projet et de poursuivre le travail autour du projet après la rencontre.

Ce programme permet notamment de pallier les difficultés rencontrées par certaines familles pour accueillir un partenaire à leur domicile.

### b. Public

Les écoles primaires et les établissements secondaires de l'enseignement général et technologique sont concernés. Les élèves n'apprenant pas le français en Allemagne ou l'allemand en France peuvent également participer à cet échange.

### c. Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de quatre jours complets minimum (quatre nuitées sur place) et de vingt-et-un jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme. Tous les projets impliquent une réciprocité : une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

### d. Financement

L'Ofaj accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage ainsi qu'une subvention pour frais de base. Les subventions maximales sont calculées selon les directives actuellement en vigueur et peuvent toutefois être inférieures en fonction du budget disponible. La subvention est versée aux deux établissements demandeurs à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation.

Les établissements en réseau d'éducation prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée.

Pour la campagne 2026, les échanges centrés sur l'intelligence artificielle, présentée comme thématique interdisciplinaire, interculturelle et interlinguistique et/ou dans les lesquels l'IA est utilisée comme outil avant, pendant et après l'échange pourront bénéficier d'une subvention de frais de base plus élevée, selon le budget disponible. La thématique devra apparaître dans le titre de l'échange et être explicitée dans le programme.

### e. Procédure de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu comporte :

- le [formulaire de demande de subvention](#) qui peut être téléchargé sur le site de l'Ofaj, à renseigner avec le descriptif de la rencontre et à faire signer par le chef d'établissement ;
- le programme prévisionnel ;
- les coordonnées bancaires des deux établissements.

Les demandes de subvention pour une rencontre en tiers-lieu doivent parvenir à l'Ofaj par courriel ([csp@ofaj.org](mailto:csp@ofaj.org)) accompagnées du programme prévisionnel au moins trois mois avant le début de la rencontre et au plus tard le 31 janvier de l'année en cours pour les rencontres qui auront lieu jusqu'en juillet. Pour les rencontres prévues entre septembre et décembre, elles doivent parvenir à l'Ofaj au plus tard le 31 mai de l'année en cours. Les formulaires arrivés en retard seront mis sur liste d'attente. Une copie de la demande est à envoyer par l'établissement à la D(r)areic de l'académie pour information.

L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements. Le nombre maximal d'élèves et d'adultes assurant l'encadrement de la rencontre bénéficiant d'une subvention est de soixante-dix. Pour garantir la qualité et la parité de l'échange, la proportion de participants issus d'un des deux groupes d'élèves ne doit pas dépasser les deux tiers des participants.

À noter : une attention particulière dans le subventionnement est accordée aux classes devant faire le choix d'une nouvelle langue vivante à l'école primaire et en sixième.

**Pour plus d'informations :** [Ofaj - Rencontres scolaires en tiers-lieu](#)

**Contact :** Bureau Échanges scolaires et extrascolaires  
+49 30 288 757 30 - [tiers-lieu-scolaire@ofaj.org](mailto:tiers-lieu-scolaire@ofaj.org).

### 3. Programme pour la région frontalière – Vivons et apprenons avec nos voisins

#### Définition et objectifs

L'Europe est vécue quotidiennement à la frontière franco-allemande mais n'est pas pour autant une évidence. Ce programme propose à des tandems franco-allemands de la région frontalière (région Grand Est pour la France et Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, agglomération de Cologne pour l'Allemagne) de créer ou de développer de nouveaux projets pédagogiques communs interdisciplinaires. Les conditions pour un tel projet pilote sont différentes puisqu'une nuitée dans le pays partenaire est possible, sans être une condition.

#### a. Public concerné

Tous les élèves de la région frontalière. La participation des élèves d'école maternelle et élémentaire, d'élèves n'ayant pas encore fait le choix d'une nouvelle langue vivante, ainsi que des élèves n'ayant pas ou peu accès aux échanges scolaires (lycées professionnels, classes Segpa, etc.) est particulièrement encouragée.

#### b. Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée du projet est de quatre jours minimum sur l'année calendaire. Ces journées ne sont cependant pas nécessairement consécutives et il n'y a donc pas d'obligation de nuitée. Selon le principe de réciprocité, au moins une rencontre doit avoir lieu dans chaque pays, les deux autres journées de rencontre pouvant se dérouler en présentiel ou à distance (un soutien pour la mise en place d'échanges numériques est proposé).

#### c. Financement

L'Ofaj accorde une subvention forfaitaire de 800 euros pour tout le projet et un accompagnement personnalisé. De plus, un forfait de 250 euros peut être accordé pour une animation linguistique, en lien avec la thématique du projet et réalisée par une personne certifiée Ofaj.

Le cas échéant, un accompagnement pour les phases numériques est proposé : conseils autour de la pédagogie de projet hybride, des outils numériques, dont la plateforme Tele-Tandem, et de l'option d'apprentissage coopératif des langues.

Enfin, un forfait de 50 euros peut également être accordé pour une rencontre de préparation des équipes pédagogiques.

#### d. Procédure de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention pour un projet en région frontalière comporte :

- le [formulaire de demande de subvention](#) téléchargeable sur le site de l'Ofaj, à remplir et à faire signer par le chef d'établissement ;
- le programme prévisionnel.

Les demandes de subvention doivent parvenir à l'Ofaj au plus tard un mois avant le début du projet par courriel ([csp@ofaj.org](mailto:csp@ofaj.org)), les correspondants au rectorat d'académie étant mis en copie de la demande. Le dépôt d'une demande de subvention ne garantit pas son attribution automatique et l'Ofaj se réserve le droit de sélectionner les demandes.

L'établissement du pays dans lequel se déroule la première rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements. Le nombre maximal d'élèves et d'adultes assurant l'encadrement de la rencontre bénéficiant d'une subvention est de soixante-dix. Pour garantir la qualité et la parité de l'échange, la proportion de participants issus d'un des deux groupes d'élèves ne doit pas dépasser les deux tiers des participants.

#### **e. Bourse aux partenaires**

Pour les établissements à la recherche d'un établissement partenaire en Allemagne, une bourse aux partenaires spécifique est mise en place.

**Pour plus d'informations :** [Vivons et apprenons avec nos voisins](#)

**Contact :** France Vodovar - Bureau Échanges scolaires et extrascolaires

+ 49 288 757 19 - [frontalier@ofaj.org](mailto:frontalier@ofaj.org)

## **4. Projets-IN**

### **a. Définition et objectifs**

Le programme – Projets-IN / Réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants a pour objectif de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie de projet innovante notamment pour les filières à enseignement renforcé de la langue du partenaire.

### **b. Public concerné et conditions de participation**

Peuvent répondre à cet appel à projets les établissements scolaires français du second degré remplissant simultanément les deux conditions suivantes :

- a. L'établissement scolaire a un établissement partenaire en Allemagne avec lequel il constitue un tandem dont au moins l'un des deux membres propose un apprentissage renforcé de la langue du pays partenaire.
  - si l'établissement scolaire français comporte une section bilingue, une section européenne ou internationale d'allemand, une section *Abibac* ou encore s'il s'agit d'un lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne ;
  - si l'établissement scolaire français n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière *Abibac*, avec un établissement où le français est enseigné dès la cinquième classe en Allemagne (correspondant au CM2 en France) ou encore avec un lycée franco-allemand.
- b. Les établissements partenaires prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Le projet doit se dérouler tout au long d'une année calendaire.

Pour les mobilités physiques, la durée de chaque phase d'échange est de quatre jours pleins minimum et de vingt-et-un jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme. Dans le cas des échanges frontaliers, le projet peut être constitué de rencontres sur un ou plusieurs jours, organisées en phases courtes sur l'année civile. La durée totale est comprise entre quatre et douze jours de programme. Outre la préparation et le suivi, au moins une rencontre se tient dans chaque pays partenaire. Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu (voir ci-dessus).

### **c. Procédure de réponse à l'appel à projets et de sélection des projets**

Un seul dossier de candidature est déposé par tandem d'établissements, à l'adresse suivante : <http://projets-in.ofaj.org>. Chaque dossier fait apparaître l'accord explicite des deux chefs d'établissement (annexe 1). Le dossier finalisé est également adressé par voie électronique au mois de novembre à l'Ofaj : [projets-in@ofaj.org](mailto:projets-in@ofaj.org). Il est recommandé d'adresser, parallèlement, un double de ce dossier à la D(r)areic de son académie pour information.

Une commission franco-allemande (Ofaj, MENESR, KMK) se réunit à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre afin de sélectionner les projets qui auront lieu l'année suivante, en tenant compte des critères d'interdisciplinarité, d'interculturalité et d'innovation.

### **d. Financement**

L'Ofaj accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à chaque établissement sélectionné, une subvention pour frais de voyage qui tient compte de l'éloignement géographique entre la ville de départ du demandeur et le lieu de la rencontre, conformément aux [directives de l'Ofaj](#). S'y ajoute éventuellement une subvention pour frais de base et frais de projet. La subvention est versée à l'établissement demandeur à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation.

À noter : Il est conseillé aux établissements d'adresser, en parallèle de la candidature Projets-IN, une demande de subvention pour le programme – Rencontre au domicile du partenaire ou Rencontre en tiers-lieu. Ainsi, dans le cas où un dossier ne serait pas retenu dans le cadre du présent appel à projets, les établissements pourront éventuellement bénéficier d'une autre subvention de l'Ofaj. Le cumul de plusieurs subventions de l'Ofaj n'est néanmoins pas autorisé. Si un dossier est retenu dans le cadre du programme Projets-IN, l'établissement annule sa demande de subvention parallèle sur la plateforme [Scolari](#) s'il s'agissait d'une rencontre au domicile du partenaire ou auprès de l'Ofaj ([tiers-lieu-scolaire@ofaj.org](mailto:tiers-lieu-scolaire@ofaj.org)) s'il s'agissait d'une demande en tiers-lieu. Il en informe, dans les meilleurs délais, la D(r)areic de son académie.

#### e. Valorisation des projets

Les projets réalisés sont présentés sur la [plateforme interactive](#) dédiée à ce programme (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs...), selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés ont la possibilité de créer et d'actualiser leur page-projet avec l'aide de l'Ofaj.

Pour plus d'informations : <http://projets-in.ofaj.org>

#### Contact pour les Projets-IN

Patricia Paquier - Bureau Échanges scolaires et extrascolaires

+ 49 30 288 757 30 - [projets-in@ofaj.org](mailto:projets-in@ofaj.org)

### 5. Journée Découverte

#### a. Définition et objectifs

Ce programme de deux à trois heures permet aux élèves de visiter une entreprise et les institutions de leur région ayant des relations étroites avec l'Allemagne. Ils y découvrent les opportunités d'emploi dans le secteur de l'entreprise ou de l'institution visitée en découvrant les métiers présents.

Objectifs :

- montrer l'importance de la coopération économique et institutionnelle franco-allemande ;
- sensibiliser les élèves à la nécessité d'acquérir des compétences linguistiques et interculturelles pour leur future vie professionnelle ;
- permettre aux élèves d'appréhender les attentes du marché du travail.

#### b. Public concerné

Tous les élèves des établissements du second degré dont les lycées généraux, technologiques et professionnels sont concernés. Les élèves n'apprenant pas l'allemand peuvent également participer au programme.

#### c. Modalités d'inscription

Les enseignants remplissent le [formulaire d'inscription](#). L'Ofaj propose ensuite une entreprise ou une institution à visiter et assurera le lien permanent entre l'entreprise ou l'institution et l'établissement.

À noter : il est possible de faire une Journée Découverte dans une entreprise ou une institution ne se trouvant pas dans le répertoire de l'Ofaj si celle-ci dispose d'une composante franco-allemande. Des Journées Découverte en ligne peuvent aussi être proposées aux établissements scolaires intéressés. Il est possible d'effectuer une Journée Découverte pendant un échange, un voyage scolaire ou une rencontre en tiers-lieu.

#### d. Financement

L'Ofaj accorde, sous réserve d'un budget suffisant, une subvention forfaitaire pour les frais de transport. Cette subvention s'élève à 6 euros par participant - elle peut être majorée à 10 euros pour les élèves considérés comme jeunes ayant moins d'opportunités (définition [ici](#)) et pour les Journées Découverte ayant lieu dans le pays partenaire – avec un maximum de 2 accompagnateurs et dans la limite des frais réels.

Accompagnement pédagogique : un animateur identifié par l'Ofaj peut être proposé pour aider l'enseignant à la préparation de la visite, dans la limite des disponibilités.

#### e. Valorisation du programme

Les établissements sont encouragés à documenter la sortie scolaire, à inviter la presse locale et à rédiger un compte rendu. Les photos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux et les sites des entreprises participantes ou encore être intégrées au rapport d'activité annuel du programme.

Pour plus d'informations : [www.ofaj.org/journeedecouverte](http://www.ofaj.org/journeedecouverte)

#### Contact pour la Journée Découverte

Eva Joly - Bureau Échanges scolaires et extrascolaires

+ 49 30 288 757 49 – [journeedecouverte@ofaj.org](mailto:journeedecouverte@ofaj.org)

## 6. Programme Focus

### Projets de coopération entre établissement(s) scolaire(s) et association(s)

#### a. Définition et objectifs

Avec le programme Focus, l'Ofaj souhaite encourager les coopérations entre éducation formelle et non formelle. Les rencontres franco-allemandes de jeunes sont portées conjointement par des structures scolaires et extrascolaires et sont organisées en tiers-lieu avec un hébergement commun. Les jeunes des deux pays sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse ou une autre structure d'accueil en France ou en Allemagne, éventuellement dans la localité d'un des partenaires.

Le projet et ses contenus sont préparés, réalisés et évalués conjointement et à part égale par les établissements scolaires et structures extrascolaires de France et d'Allemagne. Les projets doivent porter sur une thématique commune mise en avant dans le titre donné au projet. L'apprentissage linguistique et interculturel est pris en compte lors de la conception du programme. Les visites et/ou la participation à des cours ne doivent être que ponctuelles et faire partie intégrante du projet en vue d'atteindre les objectifs.

Pour respecter le critère de réciprocité de l'Ofaj, chaque rencontre est suivie d'une deuxième rencontre appelée Rencontre retour qui doit se dérouler dans le pays partenaire. La Rencontre retour peut avoir lieu la même année que la première rencontre, ou l'année suivante. La durée des échanges est de quatre jours complets minimum (quatre nuitées sur place) et de vingt-et-un jours maximum. Le jour d'arrivée et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés comme une seule journée de programme.

#### b. Public concerné

Pour que le projet soit éligible à une subvention, **le partenariat doit être au moins constitué d'un établissement scolaire et d'une association**. Sont éligibles en France : les écoles primaires, les collèges, les lycées généraux et technologiques, les associations loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique.

#### c. Financement

Les [directives de l'Ofaj](#) définissent le cadre et les conditions de soutien des projets.

Dans la limite du budget disponible, les taux de subventionnement en vigueur dans le secteur extrascolaire seront appliqués. Une demande de subvention pour une rencontre préparatoire pourra être déposée par le demandeur qui réside dans le pays où se déroule cette rencontre.

#### d. Modalités de dépôt de la demande

Le projet et le programme pédagogique doivent être développés conjointement par les partenaires. La demande de subvention doit ensuite être déposée par l'un des partenaires (établissement scolaire ou association) pour l'ensemble de la rencontre. Les schémas suivants sont possibles :

- le demandeur est un établissement scolaire – le partenaire est une ou plusieurs associations du pays partenaire ;
- le demandeur est une association – le partenaire est un ou plusieurs établissements scolaires du pays partenaire ;
- les demandeurs sont un établissement scolaire et une association (dans ce cas, il sera décidé au préalable, qui dépose la demande et reçoit la subvention) – le partenaire est un établissement scolaire et/ou une association du pays partenaire.

Le [formulaire de demande de subvention](#) est à télécharger sur le site Internet de l'Ofaj. La demande de subvention est à envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : [csp@ofaj.org](mailto:csp@ofaj.org)

Pour plus d'informations : [Ofaj - Programme Focus](#)

**Contact** : Bureau Échanges scolaires et extrascolaires

+ 49 30 288 757 18 - [focus@ofaj.org](mailto:focus@ofaj.org)

## 7. Autres projets

#### a. Définition et objectifs

D'autres projets se caractérisant par leur lien avec l'actualité, leur impact sur la société ou encore leur nature innovante ou créative peuvent être soutenus par l'Ofaj. Un projet numérique entre jeunes en France et en Allemagne ou encore des actions locales de sensibilisation à la langue et à la culture allemandes sont éligibles si le budget le permet. Les projets avec participation des jeunes des deux pays sont toujours traités prioritairement.

Les autres projets du secteur scolaire comprennent plusieurs catégories :

- les petits projets ;
- les projets pilotes ;
- les projets dans le cadre d'appels à projets de l'Ofaj ;
- les projets et actions visant à développer et à approfondir la stratégie – Diversité et Participation de l'Ofaj ;
- les projets numériques.

#### **b. Public concerné**

Tous les élèves des écoles primaires et des établissements d'enseignement secondaire, dont les lycées généraux, technologiques et professionnels sont concernés. Les élèves n'apprenant pas l'allemand peuvent également participer au programme. La participation de jeunes éloignés de la coopération franco-allemande est particulièrement encouragée.

#### **c. Financement**

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention simple jusqu'à 3 000 euros selon le budget disponible.

Le subventionnement d'événements spéciaux et de partenariats liés à un projet particulier est défini par une convention spécifique.

#### **d. Modalités et dépôt de la demande**

Le formulaire de demande de subvention renseigné, signé et accompagné du programme provisoire et du concept pédagogique doit parvenir à l'Ofaj ([csp@ofaj.org](mailto:csp@ofaj.org)) au plus tard trois mois avant le début du projet.

**Contact** : Patricia Paquier - Bureau Échanges scolaires et extrascolaires

+ 49 30 288 757 30 - [paquier@ofaj.org](mailto:paquier@ofaj.org)

## **II. Ofaj - Mobilité individuelle**

### **A. Stages pratiques dans le cadre de la formation professionnelle, technologique ou agricole**

#### **A. Définition et objectifs**

L'Ofaj accorde des bourses pour des stages pratiques en Allemagne. Ces stages, qui doivent se dérouler pendant la formation, permettent d'élargir les compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques. Ils durent au minimum quatre semaines. Pour les jeunes en contrat d'apprentissage, la durée minimale est de trois semaines. Afin d'améliorer la qualité des stages, l'Ofaj peut accorder une subvention pour le déplacement d'un enseignant (3 personnes maximum et trois jours maximum).

#### **B. Public**

Sont concernés les élèves des lycées technologiques et professionnels ainsi que les apprentis préparant les diplômes suivants : Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), Baccalauréat professionnel, Baccalauréat technologique, Brevet de technicien supérieur (BTS), Brevet professionnel (BP), Brevet des métiers d'art (BMA), Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE), Mention complémentaire (MC). La limite d'âge est fixée à 35 ans révolus au début du programme. La bourse est versée uniquement aux jeunes avec moins d'opportunités qui, sans le soutien de l'Ofaj, ne pourraient effectuer une mobilité.

#### **C. Procédure de demande et montant de la bourse**

La demande de bourse est à déposer par l'établissement d'enseignement via une plateforme au plus tard un mois avant le début du stage. Pour cela, il doit se créer un compte sur la plateforme [Electra](#).

Le montant de la bourse varie en fonction de la durée du stage : 300 euros pour un séjour de quatre semaines. Au-delà de cette durée, un forfait de 150 euros est accordé par tranche de deux semaines. La subvention totale ne peut dépasser 900 euros. Si le stagiaire est nourri et logé par l'employeur, la subvention est diminuée de moitié. À la bourse s'ajoute une prise en charge forfaitaire des frais de voyage.

Le cumul de la bourse Ofaj avec d'autres aides ou bourses de mobilité est possible sous conditions et ne doit pas dépasser 1 200 euros/mois. La bourse est versée à l'issue du stage.

Pour plus d'informations : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-stage-pendant-les-etudes-ou-la-formation#>

Contact : [stage-pro@ofaj.org](mailto:stage-pro@ofaj.org)

## B. Stages hors cursus Praxes

### A. Définition et objectifs

Les stages Praxes donnent la possibilité aux élèves et étudiant(e)s, qui n'en ont pas eu l'occasion pendant leur cursus, d'effectuer un stage dans le pays partenaire. Un stage Praxes dure au minimum quatre semaines et au maximum six mois.

### B. Public concerné

Tout jeune âgé de 18 à 35 ans peut effectuer un stage hors cursus Praxes après sa période de formation ou d'apprentissage, ou pendant les vacances scolaires ou universitaires.

### C. Modalités de mise en œuvre

Le programme Praxes sécurise le cadre juridique du stage. Référencé comme organisme de formation, l'Ofaj édite un contrat de formation professionnelle avec les stagiaires comme préalable à l'édition d'une convention de stage bilingue tripartite. L'Ofaj prend également en charge une assurance complémentaire qui couvre les risques privés et professionnels. Il veille également au suivi pédagogique des participants.

Les candidats à un stage Praxes recherchent eux-mêmes leur stage. Il leur est recommandé de consulter :

- les annonces sur le site Ofaj : [https://www.ofaj.org/espace-recrutement.html?type\[\]=7](https://www.ofaj.org/espace-recrutement.html?type[]=7)
- la plate-forme franco-allemande [Écoles-Entreprises](#), créée par la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie et l'Académie de Paris, soutenue par les ministères français et allemand en charge de l'éducation et dont l'Ofaj et ProTandem sont partenaires ; les offres de stages pour Praxes apparaissent dans la partie – Rechercher une offre / Type d'offre / Stage hors cursus ;
- Le groupe LinkedIn créé par l'Ofaj : <https://www.linkedin.com/groups/1442752>.

Après avoir trouvé leur stage, les jeunes contactent l'Ofaj par courriel ([praxes@ofaj.org](mailto:praxes@ofaj.org)) ou par téléphone (+ 49 1 40 78 18 31) et suivent les procédures attendues. L'Ofaj doit recevoir un exemplaire original de la convention et du contrat de formation dûment signés avant le début du stage.

À noter : 50 euros de frais de dossier sont à la charge du stagiaire.

Pour les jeunes ayant moins d'opportunités, il existe également une bourse coup de pouce d'un montant unitaire de 500 euros. La demande doit en être faite avant le début du stage.

Pour plus d'informations : [Ofaj – Praxes](#)

Contact : [praxes@ofaj.org](mailto:praxes@ofaj.org)

## C. Programmes Brigitte Sauzay et Voltaire

Le programme Brigitte Sauzay est un dispositif d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée. Le programme Voltaire est un dispositif d'échanges individuels d'élèves de longue durée. Tous deux sont fondés sur la réciprocité et reposent sur la confiance de chacun des deux élèves partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin.

La recherche d'un élève partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève français avec l'appui de son établissement, s'il dispose d'un partenariat avec un établissement allemand. Si l'établissement ne dispose pas d'un tel partenariat, la famille pourra s'appuyer notamment sur la délégation (régionale) académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (D[r]areic), le comité de jumelage de la commune et/ou les [petites annonces](#) proposées par le site Internet de l'Ofaj.

Dans le cadre du programme Voltaire, une mise en tandem est proposée par la Centrale Voltaire et l'Ofaj. Si un partenaire est déjà identifié, le tandem peut également présenter une candidature commune.

### Modalités de passation du diplôme national du brevet

Pour les élèves de troisième qui seraient candidats au diplôme national du brevet (DNB) pour la session 2026, il convient d'anticiper les modalités de passation de cet examen. Trois possibilités sont à envisager :

- les élèves accomplissent leur séjour à l'étranger avant le 15 avril 2026 ; dans ce cas, ils sont dans les conditions prévues pour tous les candidats pour présenter l'épreuve orale et les quatre épreuves écrites ;
- leur séjour à l'étranger englobe les dates de la session de juin 2026 du DNB : ils pourront passer les épreuves de l'examen, dans leur académie d'origine et d'inscription, lors de la session de remplacement en septembre. Ils devront en avoir fait la demande avant leur départ, auprès du chef d'établissement qui en informera la division des examens et concours (DEC) de l'académie. En ce qui concerne l'épreuve orale de soutenance de projet, les élèves pourront passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger ; à défaut, ils pourront passer l'épreuve orale en septembre en même temps que les épreuves écrites. De même, une moyenne périodique sur 20 pour chacun des enseignements obligatoires devra être renseignée dans leur livret scolaire unique afin d'être prise en compte dans le cadre du contrôle continu du DNB qui se fonde, à partir de la session 2026, sur les moyennes annuelles obtenues en classe de troisième pour chacun des enseignements (moyenne des moyennes annuelles attribuées dans chacun des enseignements obligatoires à hauteur de 40 % du résultat final ajoutée à la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'un examen à hauteur de 60 % du résultat final) ;
- si le séjour à l'étranger se situe en fin d'année scolaire, englobant la période de passation du DNB, et que l'académie d'inscription des candidats n'organise pas de session de remplacement, il convient de prévoir, avec la division des examens et concours concernée, les modalités les plus adaptées pour passer les épreuves de ce diplôme.

**Il convient de souligner que la participation aux programmes Brigitte Sauzay et Voltaire est une démarche dont la responsabilité incombe aux familles. Pour autant, le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève avant, pendant et après son séjour.**

Le chef d'établissement organise un entretien avec l'élève souhaitant participer à l'un des deux programmes et, dans la mesure du possible, avec sa famille. Il s'assure de la motivation et de l'aptitude de l'élève à l'échange et il autorise, ou non, à la suite de cet entretien la participation à l'échange.

Le chef d'établissement et l'équipe éducative accompagnent l'élève dans la recherche de l'élève partenaire et la constitution du binôme, qui devra tenir compte des intérêts et des goûts des deux élèves, de leur capacité d'adaptation à des situations d'étude et de vie différentes, des conditions de l'accueil en famille, ainsi que de leurs besoins spécifiques, et en particulier de problèmes médicaux éventuels.

Pour accompagner au mieux les élèves, les établissements d'origine et d'accueil désignent chacun un professeur-référent. Au centre de la communication entre l'élève, sa famille, son établissement et l'établissement partenaire, les deux professeurs référents désignés sont chargés d'aider à la préparation de l'échange, de maintenir le contact avec l'élève lorsqu'il est dans l'établissement partenaire et d'assurer le suivi de la scolarité de l'élève hôte et son intégration au sein de l'établissement.

Les élèves participant à l'échange sont scolarisés dans l'établissement partenaire. **Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de moyenne ou longue durée ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.** Il convient ainsi de s'entendre avant le départ de l'élève sur les modalités précises de son évaluation, de sa réintégration dans son établissement d'origine ou de son orientation à venir.

À cet effet, les institutions scolaires françaises et allemandes, conjointement avec l'Ofaj, ont élaboré un [portfolio d'expériences de mobilité](#). Tout participant aux programmes Brigitte Sauzay ou Voltaire peut y rendre compte des enseignements suivis et du travail personnel fourni lors du séjour dans l'établissement partenaire. L'élève choisit les contenus qu'il souhaite y présenter et est accompagné par son tuteur dans cette démarche. En outre, depuis la rentrée 2022, les élèves ayant effectué une mobilité Brigitte Sauzay ou Voltaire sur le fondement d'un contrat d'études seront éligibles à la reconnaissance dans leur parcours scolaire des résultats obtenus dans le cadre de leur mobilité et, depuis la session 2024 du baccalauréat général ou technologique, à la délivrance d'une mention mobilité européenne et internationale sur le diplôme du baccalauréat.

**À noter :** suite à l'entrée en vigueur en Allemagne d'une nouvelle loi sur la protection contre la rougeole le 1<sup>er</sup> mars 2020, les élèves français souhaitant participer à ces programmes sont tenus de fournir à leur établissement d'échange, et ce dès leur premier jour de mobilité, l'un des documents suivants (sous format original ou copie certifiée uniquement) : i) un certificat de vaccination contre la rougeole ; ou ii) un certificat médical attestant de l'immunité de la personne contre la rougeole, dans le cas où cette personne aurait déjà contracté cette maladie dans le passé ; ou iii) un certificat médical contre-indiquant, pour des raisons de santé, le recours à une vaccination. Pour

plus d'informations, il est possible de consulter le site du Ministère fédéral de la Santé : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/impfpflicht/faq-masernschutzgesetz.html>

## 1. Programme Brigitte Sauzay

### a. Définition du programme

Le programme Brigitte Sauzay permet à un tandem d'élèves de France et d'Allemagne d'effectuer un séjour d'une durée minimale de trois mois dans le pays partenaire. Durant cette période, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.

À noter : les élèves de seconde peuvent être dispensés d'accomplir la séquence d'observation en milieu professionnel lorsqu'ils effectuent pendant le dernier mois de l'année scolaire une période de mobilité scolaire européenne et internationale telle que prévue à l'article D. 331-68 du Code de l'éducation (voir [arrêté du 29 novembre 2023 au JORF n° 0277 du 30 novembre 2023](#)).

### b. Public concerné

Le programme s'adresse aux élèves des classes de quatrième, troisième au collège, de seconde ou de première dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel apprenant l'allemand depuis au moins deux ans. L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis.

### c. Modalités de candidature

Après avoir identifié un partenaire, l'élève complète avec l'aide de son établissement d'origine un dossier d'échange disponible auprès de la D(r)areic de l'académie (ou, à défaut sur le [site de l'Ofaj](#)). Il remet le dossier à son chef d'établissement qui le transmet à l'établissement partenaire et à la famille d'accueil en informant la D(r)areic.

Les familles y attestent par écrit qu'elles acceptent que la famille d'accueil prenne en charge leur enfant et prenne les décisions liées aux actes de la vie quotidienne et nécessaires au bon déroulement de son séjour. Elles certifient également qu'elles ont contracté pour leur enfant une assurance maladie, accident et responsabilité civile, avec une garantie pour le séjour à l'étranger.

### d. Financement

Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. Il leur est également recommandé de fixer entre elles les modalités de la prise en charge des frais occasionnés par l'accueil du correspondant. En règle générale, chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte (nourriture, cantine, bus, sorties, etc.).

L'Ofaj peut accorder, dans la limite des crédits disponibles, une subvention pour les frais de transport. La subvention est accordée sous les conditions suivantes :

- l'échange revêt un caractère effectif de réciprocité ;
- la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est d'une durée minimale de trois mois consécutifs (soit quatre-vingt-quatre jours dont au moins six semaines de scolarité) pour les élèves de troisième, seconde et première (en Allemagne : 9., 10., 11. Klasse) ;
- pour les élèves qui sont en quatrième (en Allemagne en 8. Klasse) au moment de leur séjour dans le pays partenaire, une dérogation peut être accordée par l'Ofaj pour réduire la durée de l'échange à deux mois consécutifs (soit cinquante-six jours dont au moins six semaines de scolarité) ;
- la demande de subvention, complète et signée par le chef d'établissement, doit être transmise à l'Ofaj par l'intermédiaire de la [plateforme Sauzay](#) au moins un mois avant le départ de l'élève ; l'établissement en adressera une copie à la D(r)areic ;
- à son retour, l'élève transmet à l'Ofaj, via la plateforme Sauzay, dans un délai d'un mois, un compte rendu de son séjour (deux pages minimum) et une attestation de scolarité établie par l'établissement partenaire.

**Pour plus d'informations :** [Ofaj - Programme Brigitte Sauzay](#)

## 2. Programme Voltaire

### a. Définition du programme

Le programme Voltaire permet à un tandem d'élèves de France et d'Allemagne d'effectuer un séjour d'une durée de six mois dans le pays partenaire. Le programme étant fondé sur la réciprocité, le séjour a lieu de manière consécutive dans la famille des deux participants. Pour les participants venus de France, le séjour en Allemagne a lieu du début du [mois de mars au mois d'août 2026](#). Les participants venus d'Allemagne séjournent en France du début du mois de

septembre 2026 au mois de février 2027. Les élèves sont accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement d'accueil chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

Le programme Voltaire a fait l'objet d'une [étude-évaluation](#) consultable sur le site de l'Ofaj.

#### b. Public concerné

Le programme Voltaire s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en LVA ou LVB et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de troisième de collège satisfaisant aux mêmes conditions.

#### c. Modalités de préparation et de suivi

Le chef d'établissement est invité à consulter la [foire aux questions](#) mise en ligne par la Centrale Voltaire. Il s'assure que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais. Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements, il est également recommandé d'utiliser le [formulaire d'évaluation](#) mis à disposition par la centrale Voltaire. L'équipe pédagogique d'accueil y recense les principaux enseignements suivis par l'élève lors de son séjour.

Pour rendre compte de leur scolarité dans l'autre pays les participants peuvent également renseigner le [portfolio d'expériences de mobilités](#). Ces informations seront utilisées par le conseil de classe français pour délibérer sur l'orientation de l'élève et son admission en classe supérieure.

#### d. Modalités de candidature

L'inscription au programme se fait en ligne via la plateforme : <https://programme-voltaire.org/> à partir du 1<sup>er</sup> août pour l'année à venir.

**Le dossier de candidature**, établi en deux exemplaires, est envoyé à la Centrale Voltaire **au mois de novembre (voir date sur le site de l'Ofaj et de la centrale Voltaire) à l'adresse suivante :**

Centre français de Berlin  
Centrale Voltaire  
Müllerstr. 74  
13349 Berlin  
Allemagne

Il comporte :

- **le formulaire** (fichier pdf dont il est recommandé de sauvegarder une copie sur disque dur) dûment renseigné et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présente de façon personnelle et détaillée, et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne ;
- au moins **6 photos récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son domicile vu de l'extérieur et de l'intérieur, son quotidien, son lycée, ses activités préférées, ses amis, etc. (coller ces photos sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4) ;
- un **courrier de présentation** rédigé par le ou les parents ou le représentant légal du candidat, adressé à la famille d'accueil, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Depuis la campagne 2024, l'enseignante ou l'enseignant-tuteur chargé du suivi de l'élève pendant son échange ainsi que le chef d'établissement remplissent une appréciation de l'élève en ligne pour compléter sa candidature.

Les délais pour remplir ces deux formulaires en ligne sont :

- mi-novembre : dépôt en ligne du formulaire d'appréciation de l'enseignant-tuteur ;
- fin novembre : dépôt en ligne du formulaire d'appréciation du chef d'établissement.

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Depuis la campagne 2024, les candidatures Voltaire ne sont plus transmises directement aux rectorats d'académie. Les D(r)areic et/ou les inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'Ofaj auprès du recteur, et pour les élèves des lycées professionnels, les inspecteurs de l'éducation nationale des enseignements généraux (IEN-EG) d'allemand, auront un accès limité en temps et en contenu à la plateforme Voltaire, leur permettant ainsi d'examiner les candidatures de leur académie.

La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2026 et tient compte de la motivation de l'élève ainsi que de celle des candidats venus d'Allemagne. Le candidat et sa famille sont informés à la fin du mois de janvier 2026 par courrier.

#### e. Financement

Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention auprès de la centrale Voltaire. La subvention est accordée par l'Ofaj dans les limites fixées par les [directives de l'Ofaj](#) et après réception des deux comptes rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport.

Pour plus d'informations : <https://programme-voltaire.org/>.

### D. Formations pour enseignants

#### a. Définition et objectifs

L'Ofaj subventionne des formations proposées par les administrations scolaires des académies et des *Länder*, si possible dans le cadre d'un partenariat académie-Land. L'objectif est de former les enseignants aux aspects pédagogiques et linguistiques des échanges scolaires.

#### b. Public concerné

Personnels enseignants de toute discipline qui mettent en place des échanges scolaires individuels ou/et de groupe ou désireux de s'engager dans ce domaine.

#### c. Modalités de mise en œuvre des échanges

Les formations doivent durer au moins quatre jours de programme (avec quatre nuitées). Une formation dans un pays doit être suivie, dans la mesure du possible, d'une formation dans l'autre pays. Les formats hybrides ou numériques sont également possibles. Les formations doivent réunir des enseignants de France et d'Allemagne.

#### d. Financement et modalités de candidature

La subvention de l'Ofaj peut comprendre :

- une subvention pour frais de voyage reposant sur un calcul forfaitaire kilométrique de 0,16 €/km ; le calcul de la distance correspond au trajet simple entre le lieu de départ et le lieu de la rencontre ;
- une subvention pour frais de base de 40 € maximum par jour pour chaque personne subventionnée (si l'hébergement est payant) ; les jours d'arrivée sur le lieu de programme et le jour de départ donnent lieu à une seule indemnité journalière ;
- une subvention pour frais de projet (pour intervenants, interprètes, déplacements sur place, etc.) de 250 € maximum par journée, pour dix jours maximum ;
- une subvention pour l'animation linguistique de 170 € maximum par journée et pour 10 jours maximum.

Elle peut également comprendre :

- une subvention pour des réunions de préparation et d'évaluation ;
- une subvention pour des projets hybrides ou numériques.

Le détail des conditions d'obtention de ces différentes subventions est consultable dans les [directives de l'Ofaj](#) (voir aussi dans le glossaire la définition « projets et mesures destinés à garantir et à développer la qualité »).

Les demandeurs doivent transmettre leur demande à la Centrale (cf. chapitre 5 des directives de l'Ofaj). Celles-ci peuvent demander en amont un budget annuel pour les formations.

Pour plus d'informations :

<https://www.ofaj.org/les-axes-prioritaires-de-lofaj/les-formations>.

Contact pour les formations pour enseignants : [formation-enseignement@ofaj.org](mailto:formation-enseignement@ofaj.org)

L'Ofaj organise et propose également des formations pour enseignants : [https://www.ofaj.org/programmes-  
formations/formation-pour-enseignants](https://www.ofaj.org/programmes-formations/formation-pour-enseignants) et <https://www.tele-tandem.net/formations/>.

### III. Échanges à distance et démarches numériques à l'Ofaj

Plusieurs dispositifs numériques permettent de développer des projets hybrides, conjuguant mobilité physique et échanges numériques, voire des échanges se déroulant entièrement à distance.

#### A. Tele-Tandem®

Tele-Tandem est un dispositif de l'Ofaj permettant de réaliser un échange scolaire franco-allemand à distance. La démarche proposée associe une approche pédagogique (pédagogie de projet et approche tandem dans l'apprentissage de la langue du partenaire) à une [plateforme interactive](#) donnant accès à un espace de travail collaboratif ainsi qu'à différents outils sécurisés tels que les courriel, chat ou visio-conférence. La démarche tandem permet aux élèves de deux classes partenaires de faire connaissance et de travailler ensemble sur différentes activités et de développer un projet commun.

Ce dispositif est ouvert à toutes les classes, de la maternelle au lycée, dans la voie générale, technologique et professionnelle.

L'Ofaj propose régulièrement des formations aux enseignants intéressés. Chaque année l'Ofaj attribue des prix de soutien à des projets d'une qualité particulière.

**Pour plus d'informations :** [www.tele-tandem.net](http://www.tele-tandem.net).

## **B. AKI – App, valorisation des compétences acquises en mobilité**

AKI-App est un outil numérique développé par l'Ofaj et ses partenaires en vue de valoriser les compétences transversales acquises par les jeunes en mobilité : ouverture d'esprit, confiance en soi, sens des relations interpersonnelles, sens des responsabilités, adaptation au changement. L'outil accompagne le jeune dans son auto-évaluation et lui permet de faire valoir son expérience de mobilité auprès des employeurs.

**Pour plus d'informations :** [www.aki-app.org](http://www.aki-app.org).

## **C. PARKUR, la plateforme d'apprentissage de la langue du partenaire en vue de préparer sa mobilité professionnelle**

### **1. Définition et objectifs**

La plateforme PARKUR permet aux jeunes d'apprendre gratuitement en ligne l'allemand ou le français en vue d'une mobilité professionnelle, de préparer leurs premiers jours sur leur futur lieu de travail et leur quotidien dans le pays partenaire. Elle leur propose un apprentissage autonome et interactif de la langue en fonction de leurs besoins et de leurs disponibilités. Les jeunes sont accompagnés par une équipe de tuteurs et suivis par un tuteur coach. Ils peuvent également échanger au sein de la communauté PARKUR. Afin de profiter pleinement des contenus proposés, l'Ofaj recommande de se préparer sur la plateforme PARKUR au moins un mois avant le départ en mobilité, à raison de six heures par semaine.

### **2. Publics**

Sont concernés les jeunes entre 16 et 30 ans, souhaitant préparer un stage, un volontariat ou un emploi en Allemagne ou en France. Le niveau de langue minimum recommandé pour s'inscrire est A2 sur l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues.

**Pour plus d'informations :** [www.parkur.ofaj.org](http://www.parkur.ofaj.org)

**Contact :** [parkur@ofaj.org](mailto:parkur@ofaj.org)